

Avis de la Mairie

JURY D'ASSISES – CONSTITUTION DU JURY POUR L'ANNEE 2024

En application des articles 254 et suivants du Code de Procédure Pénale, une liste de jury criminel doit être établie annuellement dans le ressort de chaque Cour d'Assises.

Pour 2024, conformément à l'arrêté préfectoral du 21 avril 2023, Madame le Maire informe les habitants que le tirage au sort des personnes susceptibles d'être désignées ensuite comme jurés, aura lieu lors du prochain Conseil Municipal le jeudi 25 mai 2023 en Mairie.

Les personnes tirées au sort seront par la suite informées par courrier de la Mairie.

L'arrêté préfectoral du 21 avril 2023 concernant le nombre et la répartition des jurés d'assises constituant la liste annuelle du département de Saône et Loire à compter du 1^{er} janvier 2024 est disponible en mairie.

